



Togo : Deux séminaires gouvernementaux au menu du Conseil des ministres de ce 03 Mars 2021

Communiqué du conseil des ministres de ce 03 Mars 2021

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour à la Présidence de la République sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

Le Conseil a tenu deux séminaires gouvernementaux, le premier relatif à l'état d'avancement du projet « Identification biométrique » et le second sur la trajectoire d'industrialisation du Togo autour de la Plateforme Industrielle d'Adéticopé.

Le conseil a tenu un premier séminaire sur l'état d'avancement du projet d'identification biométrique afin de permettre aux membres du Gouvernement d'en apprécier les implication en termes de mobilisation des acteurs.

Premier projet inscrit sur la feuille de route gouvernementale, il vise à attribuer un Numéro d'Identification Unique à toutes les personnes physiques présentes sur le territoire national.

Le Numéro d'Identification Unique sera le moyen par excellence

d'interactions entre les usagers et l'administration publique et servira de base pour l'identification et l'authentification des individus.

Ce projet, mené en partenariat avec la Banque mondiale, permettra, à terme, de mettre en place notamment le Registre Social Unique, la Couverture Maladie Universelle et tout autre service social tel que « Novissi » si besoin. Il servira en outre de base pour la digitalisation de la vie publique.

Trois composantes essentielles restent à mettre en oeuvre pour la conduite du processus d'identification : Il s'agit du développement de la solution logicielle ; de la mise en oeuvre d'une campagne d'Information, d'Éducation et de sensibilisation ; de l'enregistrement de la population à travers une campagne nationale.

Le gouvernement a félicité les acteurs pour les étapes déjà franchies notamment la réalisation des aspects normatifs et institutionnels et a instruit pour une poursuite des travaux en synergie avec l'ensemble des services.

Il a encouragé à intensifier la communication en impliquant l'ensemble des acteurs de terrain, en vue de l'adhésion de la population.

Le conseil a ensuite tenu un deuxième séminaire sur la trajectoire d'industrialisation de notre pays autour du Projet de plateforme industrielle d'Adéticopé (PIA)

En vue d'accroître la transformation et la création d'emploi en s'appuyant sur les forces de l'économie, le projet de Plateforme Industriel d'Adéticope envisage proposer des espaces pour accueillir des industries de transformation et des plateformes logistiques.

L'objet de ce séminaire est de permettre à l'ensemble des membres du gouvernement d'appréhender les implications opérationnelles des ambitions de cette plateforme pour chaque

département ministériel.

En effet, la réussite d'une industrialisation pourvoyeuse d'emploi dans notre pays passe par l'optimisation des facteurs de production mais aussi par une amélioration des dispositifs de formation des futurs salariés sans oublier une plus grande intégration dans la chaîne de valeur de l'économie nationale. Créant ainsi un écosystème vertueux avec un impact réel sur l'économie togolaise.

Fait à Lomé, le 03 Mars 2021

Le Conseil des Ministres



Togo : Les décisions du Conseil des ministres de ce 24 février 2021

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 24 FEVRIER 2021

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour à la Présidence de la République sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

Le Conseil a examiné, un (01) avant-projet de loi et écouté deux (02) communications.

I. Au titre de l'avant-projet de loi,

Le conseil a examiné les modifications additionnelles apportées à la loi du 29 décembre 2020 portant code du travail.

En effet, dans le but de renforcer la modernisation des relations sociales, le Gouvernement a souhaité apporter des modifications additionnelles notamment quant aux conditions et modalités de création des organisations syndicales ainsi qu'à l'exercice du droit de grève.

Ces propositions de modifications visent à promouvoir davantage le dialogue social et l'esprit de compromis au sein des entreprises ou secteurs d'activités. De plus, elles favorisent le développement d'un syndicalisme plus responsable afin de préserver les droits des salariés, l'activité économique et les emplois.

II. Au titre des communications,

Le conseil a entendu une communication relative à la ratification de la convention de 2010 sur les dommages liés au transport en mer de substances nocives et dangereuses (SNPD) présentée par le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière.

La convention SNPD innove en instituant un régime à deux (2) niveaux pour les indemnités versées à la suite de sinistres en mer portant sur des substances nocives et potentiellement dangereuses.

Le premier niveau est constitué par une assurance obligatoire contractée par les propriétaires de navires.

Lorsque l'assurance ne s'applique pas à un sinistre ou est insuffisante pour couvrir les demandes d'indemnisation, un deuxième niveau d'indemnisation sera assuré par un fonds constitué par les contributions versées par les

réceptionnaires de SNPD.

Ainsi la ratification de la convention SNPD permettra aux victimes d'un sinistre lié à ce type de transport d'être indemnisées de façon complète y compris au plan international.

Le conseil a ensuite écouté une seconde communication relative au lancement officiel le 26 février des travaux de forages du projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes (PASSCO 2) présentée par le ministre de l'eau et de l'hydraulique villageoise.

D'un coût global de 6,58 milliards de FCFA, le projet contribuera à l'atteinte des objectifs de la feuille de route du gouvernement en faisant passer le taux de couverture à l'eau potable en milieu rural de 77% à 85% dans les régions de la Kara et de 67% à 72% dans la région des Savanes.

Fait à Lomé, le 24 Février 2021

Le Conseil des Ministres



**Faure Gnassingbé salue la
reconduction de Gilbert**

Houngbo à la tête du FIDA

Le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé a adressé ses chaleureuses félicitations à Gilbert Fossoun Houngbo pour sa réélection à la tête du [Fonds international de développement agricole \(Fida\)](#).

« À ce haut cadre chevronné, je tiens à réitérer la fierté et l'honneur qu'il inspire à notre pays », a indiqué Faure Gnassingbé sur sa [page facebook](#).

Il a en outre exprimé sa disponibilité à poursuivre avec le président réélu du Fida, le « *travail remarquable* » entamé au service de l'entrepreneuriat rural au Togo et à l'échelle continentale.

C'est le 17 février dernier que [les États membres du Fida ont reconduit le togolais Gilbert Houngbo](#) à la tête de l'Institution pour un deuxième mandat, au cours de la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs.

Il faut souligner que le FIDA est la seule institution multilatérale de développement qui s'attache exclusivement à transformer les économies rurales et leurs systèmes alimentaires.

Le FIDA a l'ambition de doubler sous la présidence de Gilbert Houngbo, son impact d'ici 2030 et de permettre à des millions de personnes supplémentaires de se libérer de la pauvreté et de la faim.

L'objectif est de faire en sorte que 40 millions de personnes par an voient leurs revenus augmenter d'au moins 20% d'ici 2030, soit le double par rapport aux résultats obtenus par le FIDA actuellement.

David S.



Faure Gnassingbé en visite de travail au Congo Brazzaville

Le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé effectue ce jeudi, une visite d'amitié et de travail à Brazzaville en République du Congo, a-t-on appris d'un communiqué de la Présidence de la République.

Selon le document, Faure Gnassingbé et son homologue congolais Denis Sassou Nguesso auront des entretiens en tête-à-tête et feront un tour d'horizon de la coopération entre leurs deux pays.

Les deux personnalités aborderont également les questions continentales et internationales portant notamment sur le développement du continent, la consolidation de la paix et de la sécurité, la lutte contre l'extrémisme violent entre autres.

« Les stratégies communes de lutte contre la covid-19 seront également au centre de la rencontre entre les deux leaders qui se retrouvent régulièrement pour un échange de vue sur des sujets d'intérêt commun », précise le communiqué.

Les deux pays, faut-t-il le souligner, entretiennent d'excellentes relations de coopération notamment sur les plans économique, diplomatique, culturel et sécuritaire.



Le Sri-Lanka ambitionne d'investir au Togo

Le Sri-Lanka explore des opportunités d'investissement notamment dans les domaines agricole et énergétique au Togo. Le sujet a fait l'objet de discussion mercredi 17 février entre le chef de l'Etat Faure Gnassingbé et une délégation d'hommes d'affaires sri-lankais conduite par l'ambassadeur Kana Vulippillai Kananathan.

Selon l'ambassadeur Kananathan, l'une des ambitions des investisseurs du Sri Lanka est de renforcer la modernisation du secteur agricole togolais avec non seulement une production de taille, mais aussi la transformation des produits de même que leur exportation.

« Nous avons discuté des stratégies de renforcement des relations de coopération entre le Togo et le Sri-Lanka. Nous avons également fait part au Président de la République l'ambition du Sri-Lanka d'investir dans les domaines agricole et énergétique au Togo. Le pays regorge des potentialités dans ces secteurs qui intéressent les opérateurs économiques sri-lankais », a indiqué le diplomate sri-lankais.

Lire aussi : [Vers un renforcement des relations diplomatiques](#)

[entre Colombo et Lomé](#)

Il faut souligner que le début des relations diplomatiques entre les deux pays remonte à 2015. En septembre 2019, le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé avait effectué une visite officielle de trois jours à Colombo, capitale du Sri Lanka où il s'était entretenu avec son homologue sri-lankais Maithripala Sirisena et avec des investisseurs du pays.

Anciennement appelé Ceylan, le Sri Lanka est un État insulaire de 65.610 km² du sous-continent indien (situé au sud-est de l'Inde).

La Rédaction



Togo : Les grandes décisions du conseil des ministres du 17 février 2021

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 17 FEVRIER 2021

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour à la Présidence de la République sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République. Le Conseil a examiné, deux (02) avant-projets de loi, un (01) projet de décret et écouté sept (07) communications.

I. Au titre des avant-projets de loi,

Le conseil a examiné l'avant-projet de loi de règlement 2018 et l'avant-projet de loi de règlement 2019 afin de rendre compte de l'exécution respectivement de la loi n° 2017-014 du 27 décembre 2017 portant loi de finances, gestion 2018 et de la loi n° 2018-020 du 20 novembre 2018 portant loi de finances, gestion 2019.

Ces projets de loi ,qui sont des exercices de transparence et de redevabilité, font ressortir des résultats excédentaires pour 2018 et 2019. Ils traduisent les performances économiques remarquables de notre pays malgré un contexte marqué, notamment en 2018, par une crise socio politique.

Le Conseil a attiré l'attention des membres du gouvernement sur une implication plus forte afin d'améliorer les performances en matière d'efficacité dans l'exécution des budgets d'investissement.

A cet effet, le Conseil a écouté une communication relative au Programme d'investissements publics (PIP 2022-2024), présentée par le ministère auprès de la Présidence de la République de la planification du développement et de la coopération.

Face au constat des faiblesses rencontrées dans l'exécution des investissements, il est proposé un renforcement du processus d'élaboration du PIP afin qu'il prenne en compte de manière exhaustive la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

II. Au titre des projets de décret

Le conseil a examiné en première lecture un projet de décret portant sur la numérisation des moyens de paiement au sein de l'administration qui est pris en application de la loi relative aux mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.

Il vise à promouvoir l'utilisation de moyens électroniques de paiement au sein de l'administration, la bancarisation, l'inclusion financière et la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

III. Au titre des communications,

Le Conseil a examiné une communication relative aux avant-projets de décrets portant sur l'alimentation scolaire au Togo, présentée par le ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Lancé depuis 2008, le programme d'alimentation scolaire a fourni plus de 76 millions de repas pour un coût de près de 22 milliards. Ce programme permet de réduire la faim et la malnutrition infantile tout en encourageant les ménages les plus vulnérables à envoyer leurs enfants à l'école et de les y maintenir contribuant ainsi à l'amélioration du taux de scolarisation et au développement de l'économie locale.

Afin d'amplifier l'impact de ce programme, l'Assemblée nationale a adopté la loi n°2020-007 du 26 juin 2020 relative à l'alimentation scolaire. La communication présente un premier bilan et les textes visant à opérationnaliser les évolutions contenues dans cette loi notamment les modalités d'approvisionnement et de stockage des produits destinés à l'alimentation scolaire au Togo.

Le Conseil a examiné une deuxième communication relative à l'occupation anarchique et illégale du littoral togolais, présentée par le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière.

Cette communication fait suite à l'adoption en Conseil des Ministres de la loi portant aménagement du littoral.

Constatant l'occupation anarchique et illégale du littoral, le Gouvernement a initié des travaux devant conduire à l'adoption d'un schéma directeur d'aménagement du littoral afin de

faciliter une occupation rationnelle du littoral tout en préservant la sécurité et l'environnement.

Le Conseil a instruit le Ministre une accélération des travaux du schéma directeur ; une sécurisation du littoral (par exemple en renforçant l'éclairage public) et une sensibilisation des occupants tout en préparant les processus de déguerpissement conformément au communiqué du Gouvernement en date du 30 août 2020.

Le Conseil a suivi une troisième communication relative au plan de sécurisation de la fourniture de l'énergie au Togo en particulier durant les périodes de forte consommation notamment lors des fêtes de fin d'année présentée par le ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de l'énergie et des mines.

En vue d'assurer la qualité et la continuité de fourniture de l'énergie électrique aux populations, un plan de sécurisation a été mis en place. Il permet de prendre des dispositions rapides pour combler le déficit en énergie entre la capacité disponible sur le territoire national et la demande en période de pointe.

A terme, la mise en œuvre des différents projets de production (centrale Kekeli et centrale de Blitta) contribuera à assurer l'indépendance en énergie électrique de notre pays.

S'en est suivi une communication relative à la réalisation d'une campagne géophysique aero-portée au Togo, présentée par le ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de l'énergie et des mines.

Cette campagne, initiée avec l'appui de la Banque mondiale à travers le projet de développement et de gouvernance minière (PDGM), permettra d'évaluer et de certifier les zones de potentialités minières du sous-sol national et de doter le Togo de données géo-scientifiques.

À l'issue de cette campagne, le Togo sera davantage attractif sur le marché international afin d'attirer considérablement des investisseurs dans le secteur minier.

Le conseil a ensuite écouté une communication portant sur la phase pilote de la cartographie des infrastructures socio-économiques du Togo présentée par le ministre délégué en charge du développement des territoires.

Pour que cette cartographie devienne l'outil de planification du déploiement des infrastructures socio-économiques sur tout le territoire national, une phase pilote a porté sur une dizaine de cantons. Le conseil est sollicité pour approuver une extension de cette cartographie à l'échelle nationale.

Ensuite, le conseil a examiné une communication relative à la situation de la société nationale des éditions du Togo présentée par le ministre de la communication et des médias.

Tenant compte de la mutation du monde de l'édition, il est proposé un audit stratégique et organisationnel de la société en vue de sa restructuration.

III. Au titre des divers,

Le ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins a fait un compte rendu sur la situation de la pandémie à la Covid-19.

Il a ensuite porté à la connaissance du Conseil que notre pays recevrait ses premières doses de vaccin contre la Covid 19 dans le courant de la semaine prochaine. Le dispositif pour la campagne de vaccination est déjà mis en place à cet effet.

Parlant de la résurgence d'un foyer de l'épidémie d'Ebola en Guinée, il a annoncé la réactivation du dispositif de lutte contre cette maladie.

Fait à Lomé, le 17 Février 2021



Des soldats togolais blessés dans une attaque au Mali, 9 dans un état grave (Gouvernement)

Une vingtaine de soldats togolais blessés dont neuf (09) dans un état grave : c'est le bilan d'une attaque kamikaze subi ce mercredi 10 février par un contingent togolais de la [MINUSMA](#) stationné à Kéréna (Mali) vers sept (7) heures du matin.

Selon le gouvernement togolais, cette « action d'envergure » visait en premier lieu la cuve à carburant et a été suivie de tirs nourris pendant près d'une heure. La vigilante réaction des soldats togolais a permis de repousser l'attaque.

Les blessés sont pris en charge par les services compétents.

Cette nouvelle attaque fait suite à deux autres notamment celle du 28 janvier 2021 où le véhicule d'une relève a sauté sur un engin explosif à Talas occasionnant 4 blessés dont 1 grave et celle du 29 janvier 2021 avec un obus qui a été tiré sur le poste de commandement togolais à Douentza.

Depuis Pya (Kozah) où il présidait le Conseil des ministres, le chef de l'État Faure Gnassingbé a au nom du peuple togolais et en son nom personnel exprimé sa sympathie aux soldats blessés.

Le Conseil des ministres a par ailleurs adressé ses vœux de prompt rétablissement aux blessés et invité l'ensemble de la population à les porter dans leurs prières quotidiennes.

Dans un [communiqué](#), le chef de la MINUSMA, M. Mahamat Saleh ANNADIF a condamné fermement une « *attaque lâche contre les soldats de la paix* ».

« Nous menons depuis plusieurs mois de nombreuses opérations de sécurisation dans cette partie du Mali, dont l'objectif principal est de contribuer à réduire les violences sur les populations, à ramener le calme dans les zones où les tensions communautaires sont signalées, et à réduire la menace des engins explosifs improvisés, comme c'est le cas dans la région de Douentza. Ces opérations dérangent les ennemis de la paix, mais nous restons engagés aux côtés des maliens, pour les maliens » a-t-il indiqué.

David Soklou



Diplomatie : Meshal Hamdan AlRoqi, nouvel ambassadeur d'Arabie Saoudite au Togo

Meshal Hamdan AlRoqi est le nouvel ambassadeur d'Arabie Saoudite au Togo. Le diplomate saoudien a présenté mercredi, ses lettres de créance au chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Les deux personnalités se sont ensuite entretenues sur les voies et moyens qui devront permettre de renforcement de la coopération entre Riyad et Lomé.

« Nous avons évoqué les relations que le Royaume d'Arabie Saoudite développe avec le Togo. Cette coopération couvre les secteurs tels que l'agriculture, la concertation diplomatique, l'économie et le développement de beaucoup de projet s», a indiqué l'ambassadeur Meshal Hamdan AlRoqi.

Né le 5 octobre 1967, Meshal Hamdan AlRoqi est nanti du Diplôme d'Etudes Diplomatiques de l'Université du Roi Saud. Il entame ainsi sa carrière professionnelle par le Togo avec la remise de ses lettres d'accréditation au dirigeant togolais.

Il faut souligner que l'Arabie Saoudite et le Togo entretiennent d'excellentes relations de coopération dans les domaines commercial, économique, social et culturel à travers le Fonds saoudien de développement (FSD).

C'est ce Fonds a permis la réhabilitation de la route Kpalimé-Atakpamé pour un coût estimé à 12 millions de dollars US, et Tandjouaré-Cinkassé d'un montant de 6,5 millions de dollars US, de même que la mise en œuvre des projets d'aménagement des terres agricoles dans la région de mission Tové (PARTAM) financés à hauteur de 4,5 millions de dollars US , des forages et des systèmes d'irrigation dans les zones rizicoles.

Sur le plan commercial, les relations entre les deux pays se sont renforcées à travers l'exportation de divers produits notamment le café, le cacao, le coton, le bois, l'ananas, le phosphate et le marbre, et l'importation surtout du pétrole et les appareils électroniques de l'Arabie Saoudite.

Par ailleurs, le Togo a bénéficié du financement de la Banque islamique de développement (BID) dont le siège est à Djeddah, pour la construction de certaines infrastructures dont la route Aouda-Sokodé-Kara, l'expansion du réseau de transmission et de distribution d'électricité sur le tronçon Dapaong-Mango et le développement de l'enseignement de base.

Un accord de coopération relatif aux services aériens existe également entre les deux pays.

La Rédaction



Faure Gnassingbé et ses pairs de la CEDEAO en session extraordinaire

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a pris part ce mardi par visioconférence à une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO).

Faure Gnassingbé a échangé avec ses pairs de l'Institution sous régionale sur le fonctionnement de l'organisation, et surtout sur l'harmonisation des points de vue au sujet du renouvellement des instances de l'Union Africaine (UA).

Au sujet du renouvellement des instances de l'UA, il s'agit notamment de l'élection du président et du vice-président de la Commission ainsi que le renouvellement du mandat des responsables des différents organes de décisions.

Les dirigeants de la sous région ont également saisi l'occasion pour faire le tour d'horizon des questions d'intérêt commun et de la situation sociopolitique et économique dans les différents pays de la CEDEAO.

La Rédaction



L'essentiel à retenir de la 58^e session ordinaire des chefs d'Etat de la CEDEAO

Le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé et ses pairs de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tenu samedi 23 janvier par visioconférence, la 58^e session ordinaire de leur Conférence.

Les travaux ont été consacrés sur la situation sécuritaire dans la sous-région notamment au Mali, le programme de la monnaie unique, et l'état de la mise en œuvre de la Zone de libre d'échange continentale (ZLECAf) dans l'espace communautaire.

Les chefs d'Etat ont passé en revue la situation politique, économique et sécuritaire des Etats membres. Ils ont également procédé à l'examen du rapport annuel 2020 de la commission, du rapport de la 45e session ordinaire du Conseil de médiation ainsi que du rapport de la 85e session ordinaire du Conseil des ministres de l'instance sous-régionale.

En ce qui concerne le Mali, les dirigeants de la sous-région se sont félicités des avancées observées à tous les niveaux du processus transitionnel dans le pays.

Les chefs d'Etat de la Cédéao ont cependant exigé la dissolution immédiate du Comité national de salut public (CNSP) du Mali et ont rappelé le pays à ses engagements notamment le respect scrupuleux de la feuille de route, et le respect du calendrier de la mise en place de tous les organes.

La charte de transition malienne stipule en effet que « *le CNSP est dissous après la mise en place des organes de transition* ». Mais selon les informations, en dépit de l'instauration du président Bah N'Daw et de son gouvernement de transition, aucun acte officiel au Mali n'a fait disparaître le CNSP qui est une structure politico-militaire créée le 19 août 2020 avec à sa tête Assimi Goïta, colonel des forces armées et leader des putschistes.

David S.